



# PRESTATION Groupe Cegara

## Suivi post installation

### Objectifs

- S'assurer du respect de vos engagements (DNJA, prêt d'honneur, réglementations agricoles...)
- Apporter un regard extérieur sur les résultats technico-économiques
- Optimiser l'organisation et les résultats de vos productions
- Sécuriser la réalisation de votre projet



### Comment ?

- Nous vous **rencontrons** sur votre exploitation dans les 5 ans qui suivent l'installation, aux moments les plus opportuns pour vous
- Nous **déTECTONS** et **analysons** les écarts observés par rapport au projet et en lien avec les orientations retenues
- Nous concluons sur le respect de vos engagements et sur les éventuelles démarches de mise en conformité à mettre en œuvre



Plus d'infos sur les aides à l'installation : [www.groupecegara.fr](http://www.groupecegara.fr)



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire



### Documents remis

A chaque entretien, un suivi technico économique ou un suivi avec approche globale de l'exploitation + selon besoin : établissement des documents réglementaires (JA)



### Éléments nécessaires

- Comptabilité de l'année
- Fichier des emprunts, immobilisations et subventions depuis l'installation

### Nos atouts

- Des **conseillers expérimentés**, ayant la connaissance de la réglementation liée à l'installation, des spécificités locales
- Un conseil personnalisé et indépendant

	Tarifs non-adhérents	Tarifs adhérents
Forfait	Non accessible	70 € HT (470 € – 400 € d'aides potentielles)



Sylvie CROZET DUVAL (33)  
Virginie LANNUZEL (47)  
Conseillères d'entreprise  
05 53 64 47 37  
[contact.installation@cegara.asso.fr](mailto:contact.installation@cegara.asso.fr)

Accompagnement dans nos bureaux de Martillac (33) /  
Marmande (47) et / ou sur l'exploitation